

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/06/2024
Secrétaire : Emmanuel COUX

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri VUAGNOUX Philippe.

Absents : BATTARD Patrick (procuration de vote), STROOBANT Maëlle (procuration de vote).

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/05/2024

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21/05/2024. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le Comité des Maires du 30/05/2024 concernant le lancement de l'étude de transfert de la compétence eau potable au 01/01/2026. Une tarification unique sera obligatoire. Plusieurs réunions sont prévues par le syndicat supra communautaire.

Mme Le Maire fait le point sur la réunion qui a eu lieu le 06/06/2024 relative au schéma directeur d'assainissement intercommunal. De nombreux travaux sont prévus avec des priorités.

COMMISSION URBANISME

M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- 1 déclaration de travaux pour la modification de façade, agrandissement d'une baie vitrée au nom de M. FUSINATO Loïc, Rue Les Bertettes, accordée le 21/05/2024.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'un muret de soubassement, au nom de M. CHAMARD Romuald, Rue de Péguet, accordée le 29/05/2024.
- 1 déclaration de travaux pour l'ajout d'un portail et modification de la clôture, au nom de M. VIOLETTE Christophe, Route des Vignobles, accordée le 29/05/2024.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de Mme JONGMANS Thérèse, 41 Impasse du Prieuré, accordée le 04/06/2024.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de M. COUX Emmanuel, Route du Colombier, accordée le 06/06/2024.

COMMISSION DES TRAVAUX

- M. MOLLARD André précise que le marché pour la mise en concurrence concernant la réfection du toit de la salle polyvalente va être lancé le 14/06/2024 avec une remise des offres au 12/07/2024.
- M. MOLLARD André rappelle la délibération créant un poste d'adjoint technique du 01/07/2024 au 31/08/2024. Trois candidatures ont été déposées en mairie pour l'emploi d'été pour le mois de Juillet et aucune pour le mois d'Août.
- Un point est fait sur le rétablissement du passage de la Forge au Pognient. Un échange de terrain est à prévoir.

COMMISSION COMMUNICATION

- M. COUX Emmanuel précise que le concours photos sur la commune a débuté le 01/06/2024 pour se terminer le 30/09/2024.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- M. BERTHET Daniel fait le point sur la réunion du 05/06/2024 concernant le site Natura 2000 avec le Conservatoire Naturels des Espaces Naturels de la Savoie. 19 mares ont été créées, aucune reinette verte n'a été comptée, beaucoup de plantes envahissantes à couper pour s'en débarrasser (raisin d'Amérique).

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Mme FIAMENGGHI Martine précise que la fête de la musique aura lieu le 22/06/2024.

1- CREATION D'EMPLOI

Mme le Maire informe que le contrat de l'agent qui assure le poste d'adjoint technique pour le ménage de l'école, le service de la cantine et garderie scolaire à raison de 19 h 08 mn par semaine (temps de travail annualisé), se termine le 07/07/2024. Ce poste sera supprimé ultérieurement.

Suite à une réflexion réalisée par le bureau RICOCHET SOLUTIONS afin de réorganiser le service de la cantine/garderie en raison du nombre d'enfants qui augmente chaque année et de mettre en place des animations au sein de ces services, Mme le Maire explique qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet pour assurer ce poste sur un temps de travail plus important dans le but d'améliorer le niveau du service et d'assurer la stabilité de l'équipe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création à compter du 30/08/2024 d'un emploi permanent dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 24 heures 18 minutes hebdomadaires, pour assurer l'animation durant le service de la garderie et de la cantine, aller chercher les enfants au bus, assurer le ménage de l'école et éventuellement effectuer des remplacements pour le ménage des bâtiments publics.

2- CREATION D'EMPLOI

Suite à une réflexion réalisée par le bureau RICOCHET SOLUTIONS afin de réorganiser le service de la cantine/garderie en raison du nombre d'enfants qui augmente chaque année, Mme le Maire explique qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet pour assurer le service et le ménage de la cantine afin de renforcer l'équipe actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création à compter du 30/08/2024 d'un emploi permanent dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 12 heures 56 minutes hebdomadaires, pour assurer le service et le ménage de la cantine et éventuellement effectuer des remplacements pour le ménage des bâtiments publics.

3- DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE nR)

Mme Le maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables.

Une concertation du public a été conduite par la commune du 13/05/2024 au 31/05/2024. Un dossier présentant le contexte de la définition des zones d'accélération, le projet de cartographie et un registre destiné à recueillir les suggestions et avis du public ont été mis à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Les avis du public pouvaient également être envoyés par courriel à l'adresse mairie@sainte-helenedulac.com, en précisant dans l'objet « Consultation ZAE nR ».

Mme Le Maire précise qu'aucun avis n'a été consigné sur le registre ni envoyé par mail. Sur la base des informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables et compte tenu des résultats de la concertation menées sur la commune, Mme Le Maire propose de retenir les zones suivantes, annexées à la présente délibération :

- Solaire photovoltaïque sur les toitures du bâtiment technique, le groupe scolaire et la salle polyvalente.
- Solaire photovoltaïque au sol pour le projet Alp'Cœur Energie.
- Solaire photovoltaïque sur les toitures de tous les bâtiments industriels de la zone d'activités d'Alpespace.
- Autres énergies renouvelables :
 - Géothermie : source possible d'accélération des ENR sur le territoire de la commune.
 - Biogaz : l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune pourra se faire dans le respect de la chartre de méthanisation élaborée par la communauté de communes Coeur de Savoie en concertation étroite avec la commune.
 - Eolien/Hydroélectricité : pas de potentiel sur la commune
- Solaire photovoltaïque sur ombrière pour les parkings de la zone d'activités d'Alpespace de plus de 50 places.

Vu le code de l'énergie,

Vu les informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables,

Vu la concertation avec le public et les retours de cette concertation,

Considérant l'intérêt pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de définir les zones d'accélération de l'énergie proposées conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ;

- Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

DIVERS :

- Permanences élections législatives du 30/06/2024 et du 07/07/2024.
- Concernant le fauchage aux abords des routes, il convient de vérifier les zones prioritaires.
- Mme Le Maire fait le point sur l'étude menée par AGATE pour le projet de transformation de l'ancien presbytère/gîtes. Elle présente l'analyse de faisabilité économique de la transformation du rez-de-chaussée en restaurant et l'enjeu du devenir de l'étage.
- M. MOCELLIN Yves émet l'idée de prendre un jeune en contrat d'apprentissage au service technique. Il va se renseigner sur les modalités de mise en place de ce contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

Secrétaire de séance,
Emmanuel COUX

